

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 506

1^{er} mars 2013

SOMMAIRE

1640 Investment S.à r.l.	24279	Imagine Cyber Group S.A.	24271
17Capital 2 Feeder A S.à r.l.	24253	KC Esther S.à r.l.	24246
AGHR AubRiv SCA	24242	La Pérouse Luxembourg S. à r.l.	24270
Aktiva S.A.	24276	Lux Miriade S.A.	24242
All Car Services S.A.	24276	Mirror PIK S.A.	24242
alter concept s.à r.l.	24279	Moor Park Fortuny Luxembourg S. à r.l.	24269
AMP Capital Investors (European Infra-structure No. 4) S.à r.l.	24246	Motion II German Holdings S.à r.l.	24270
Ananya Two S.à r.l.	24286	P.D. & C. S.A.	24287
APF 2 S.à r.l.	24276	Raptor Management Company S.A.	24287
Arizona SR S.à r.l.	24286	RCapital Holding	24242
Assa Abloy S.à r.l.	24253	Reder S.à r.l.	24279
Curzon Finance S.à r.l.	24288	Relative European Value S.A.	24276
D.A. Constructions S.à r.l.	24242	RIL II Hampstead S.à r.l.	24278
Duplitape S.A.	24268	Rostrum S.à r.l.	24288
Edcon (BC)	24269	SABMiller Harmony S.à r.l.	24286
Eurobike International Trading S.A.	24270	Simplicity Group S.à r.l.	24278
Faltoyano Investments S.A.	24286	Sitrans S.à r.l.	24278
formaCtion	24279	SMT Real Estate S.A.	24277
Frontier Software (Netherlands) B.V.	24279	SRE One S.A.	24278
Général de Conseils et de Participations S.A.	24270	TCP Global Holdings, S.à r.l.	24285
German Retail Portfolio 2 S.à r.l.	24271	UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA	24277
Grace Bay III Holdings S.à r.l.	24269	Vesalius Biocapital Partners S.à r.l.	24277
Greeneden S.à r.l.	24269	WATAMAR & Cie S.A.	24285
Helium Syndication S.C.A.	24287	Werner Luxembourg Holdings S.à r.l.	24285
Heridge S.à r.l.	24269	Wincrange Promotions S.A.	24271
Hokol S.à r.l.	24270	YGIP-ASIA PAC S.à r.l.	24272
Idea Fabrik	24271	YG IP S.à r.l.	24272
Imagine Cyber Group S.A.	24272	YG S.à r.l.	24272

D.A. Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 153, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 155.666.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 21 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013013620/13.

(130016104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

AGHR AubRiv SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.891.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013012706/11.

(130014720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Mirror PIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.776.

Les statuts coordonnés au 28 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013013173/11.

(130015230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

RCapital Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 174.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013923/11.

(130015822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Lux Miriade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.228.

STATUTS

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Maria Joao CUSTODIO CORDEIRO, salariée, née à Lavos (Portugal), le 2 février 1980, demeurant à L-4010 Esch-sur-Alzette, 76, rue de l'Alzette.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes.

Chapitre 1^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUX MIRIADE S.A.".

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la confection de tous textiles, de vêtements, d'accessoires, de maroquinerie, de chaussures, de lingerie, de parfumerie et de cosmétiques ainsi que toute transaction commerciale y ayant trait, à savoir achat et vente de locaux de commerce.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31.-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2. Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la seule signature de son président, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne(s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie est admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3. Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à quinze (15.00) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actionnaires peuvent également participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de façon continue. L'assemblée générale tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5. Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) chacune par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré qualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris, en assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes:

1. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:
 - Madame Maria Joao CUSTODIO CORDEIRO, salariée, née à Lavos (Portugal), le 2 février 1980, demeurant à L-4010 Esch-sur-Alzette, 76, rue de l'Alzette.
2. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Auxiliaire Générale d'Entreprises S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, (R.C.S. Luxembourg B 30.718).
3. Les mandats de l'administrateur unique et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: Maria Joao CUSTODIO CORDEIRO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2012. Relation GRE/2012/4574. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007925/170.

(130008515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.617.

—
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2013, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Richard Shields, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Manish Aggarwal, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square, Berkeley Square House, Londres, W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013014197/18.

(130017143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

KC Esther S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 174.450.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of the month of January.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Federal Republic of Germany "AVEY GmbH", with registered office in D-10629 Berlin, Leibnizstrasse, 49, registered with the District court Berlin (Charlottenburg) under number HRB 113653,

here represented by Mrs. Danielle BUCHE, employee, professionally residing in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to enact the articles of association of a private limited liability company, ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), to establish as follows:

Chapter A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung") under the name of "KC Esther S.à r.l." ("the Company"), which will be governed by the present articles of association ("the Articles") as well as by the respective laws and particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law of 1915").

Art. 2. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the

Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The duration of the Company is unlimited.

Art. 4. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a collective decision of the corporate unit holders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad by a simple decision of the board of managers.

Chapter B. Corporate capital - Corporate units

Art. 5. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

Each corporate unit is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the Law of 1915.

Art. 6. The Company will recognize only one holder per corporate unit.

The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 7. The Company's corporate units are freely transferable among corporate unit holders. Inter vivos, they may only be transferred to new corporate unit holders subject to the approval of such transfer given by the other corporate unit holders in a general meeting, at a majority of three quarters of the corporate capital.

In the event of death, the corporate units of the deceased corporate unit holder may only be transferred to new corporate unit holders subject to the approval of such transfer given by the other corporate unit holders in a general meeting, at a majority of three quarters of the remaining corporate capital. Such approval is, however, not required in case the corporate units are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the corporate unit holders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. The creditors, the assignees and the heirs of the corporate unit holders may not for whatever reason affix seals to the property and the documents of the Company nor may they interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Chapter C. Management - Representation

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, appointed by a resolution of the sole partner or the general meeting of partners, which sets the term of their office.

The manager(s) need not to be partner(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers may be dismissed "ad nutum".

Art. 11. All powers not expressly reserved by the Law of 1915 or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the sole manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 12. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of the chairman or any two managers at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

The board of managers can only deliberate and act legally, if the majority of the managers are present or represented. The resolutions of the board of managers are valid with the majority of the votes of the present or represented managers. Minutes of meetings of the board of managers will be signed by all managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 13. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law of 1915.

Chapter D. Decisions of the sole corporate unit holder - Collective decisions of the corporate unit holders

Art. 14. Each corporate unit holder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of corporate units which he owns. Each corporate unit holder is entitled to as many votes as he holds or represents corporate units.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by corporate unit holders owning more than half of the corporate capital.

The amendment of these Articles requires the approval of a majority of corporate unit holders representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 16. The sole corporate unit holder exercises the powers granted to the general meeting of corporate unit holders under the provisions of section XII of the Law of 1915 concerning commercial companies, as amended.

Chapter E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's accounting year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 18. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the Managers prepare an annual account in the form of a financial statement including profits and losses.

Each corporate unit holder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortizations, expenses and other burdens is allocated as follows:

- five percent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal corporate capital;
- the remaining amount is at the disposal of the corporate unit holders.

Art. 19. The managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Chapter F. Dissolution - Liquidation

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be corporate unit holders, and which are appointed by the general meeting of corporate unit holders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the corporate unit holders proportionally to the corporate units of the Company held by them.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the corporate unit holders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled insofar as the Company's business is concerned by arbitration in compliance with the civil procedure.

Art. 22. For all points not regulated by these bylaws, reference is made to the provisions of the modified Law of 1915 on commercial companies.

Transitory disposition

The first accounting year starts with the present day and ends on the 31st December 2013.

Subscription and payment of the corporate units

The Articles having thus been established, the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been subscribed the sole unit-holder, the company "AVEY GmbH", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber, together with share premium of thirty-seven thousand five hundred Euros (37,500.- EUR), by payment in cash, so that the global amount of fifty thousand Euros (50,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Resolutions taken by the sole unit-holder

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole unit-holder:

1. The registered office of the Company is established in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
2. The following persons have been appointed, for an undetermined period, as the managers of the Company:
 - Mr. Christian TAILLEUR, private employee, born in Metz (France), on May 17, 1967, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur;
 - Mr. Keimpe REITSMA, private employee, born in Leiden (The Netherlands), on June 12, 1956, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur; and
 - Mr. James BODY, private employee, born in Clare (Ireland), on April 5, 1976, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
3. The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the joint signature of any two managers.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am neunten Tag des Monats Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung „AVEY GmbH“, mit Sitz in D-10629 Berlin, Leibnizstrasse 49, eingetragen beim Amtsgericht Berlin (Charlottenburg) unter der Nummer HRB 113653,

hier vertreten durch Frau Danielle BUCHE, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, auf Grund von einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben ein-registriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Statuten einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Kapitel A. Name - Zweck - Dauer - Sitz

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „KC Esther S.à r.l.“ („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen („die Statuten“), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das „Gesetz von 1915“) geregelt wird.

Art. 2. Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.

Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich ferner auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an jeglichen Unternehmen (sowohl Kapital- als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.

Die Gesellschaft kann ebenfalls Dritten Garantien gewähren und Sicherheiten stellen, um ihre Verpflichtungen zu garantieren oder diejenigen von Gesellschaften, an denen sie eine unmittelbare oder mittelbare Beteiligung hält, oder von Gesellschaften, die zur selben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft gehören. Sie kann ferner Gesellschaften, an denen sie eine unmittelbare oder mittelbare Beteiligung hält oder die zur selben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft gehören, sowie jeder anderen Gesellschaft oder jedem anderen Dritten Darlehen gewähren oder sie in sonstiger Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jeglicher Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche vermögens-, mobilien- oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg. (Großherzogtum Luxemburg).

Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann Innerhalb der Gemeinde durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Änderungen der Statuten maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen, Filialen, Agenturen, Büros oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Kapitel B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR).

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesetzes von 1915 festgelegt ist.

Art. 6. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an.

Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 7. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des restlichen Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendenten, Deszendenten oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 8. Der Tod, der Verlust der Bürgerrechte, der Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters wird nicht die Auflösung der Gesellschaft herbeiführen.

Art. 9. Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

Kapitel C. Verwaltung - Vertretung

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, ernannt durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, welche die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Der (die) Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein. Im Fall der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung.

Die Geschäftsführer sind „ad nutum“ abrufbar.

Art. 11. Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz von 1915 oder die vorliegenden Statuten der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern in die Zuständigkeit der Geschäftsführung, der/die mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet ist, um alle mit dem Gesellschaftszweck zu vereinbarenden Handlungen und Geschäfte vorzunehmen und zu genehmigen.

Jeder Geschäftsführer kann beschränkte Sondervollmachten für besondere Aufgaben an einen oder mehrere Bevollmächtigte erteilen, der/die kein(e) Gesellschafter zu sein braucht/brauchen.

Art. 12. Die Geschäftsführung versammelt sich so oft, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern sowie auf Einberufung eines der Geschäftsführer an dem in der Einberufung angegebenen Versammlungsort.

Jeder Geschäftsführer erhält für jede Versammlung der Geschäftsführung mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine mündliche oder schriftliche Mitteilung, außer im Falle einer Dringlichkeit; in einem solchen Fall wird die Art dieser Dringlichkeit (und ihre Gründe) in der Einberufung der Versammlung der Geschäftsführung kurz angegeben.

Die Versammlung kann ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer der Gesellschaft bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Versammlung und ihre Tagesordnung informiert worden sind. Auf die Einberufung kann auch verzichtet werden, wenn das schriftliche Einverständnis jedes Geschäftsführers der Gesellschaft entweder in Urschrift oder als Telegramm, Fax, Telex oder E-Mail vorliegt.

Jeder Geschäftsführer kann sich durch schriftliche Ernennung eines anderen Geschäftsführers zu seinem Vertreter bei den Versammlungen der Geschäftsführung vertreten lassen.

Die Geschäftsführung kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden rechtsgültig mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Die Protokolle der Versammlungen der Geschäftsführung werden von allen bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

Jeder Geschäftsführer kann an der Versammlung der Geschäftsführung mittels Telefon-oder Videokonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, bei denen sämtliche Versammlungsteilnehmer sich hören und miteinander sprechen können. Die Teilnahme an der Versammlung durch eines dieser Mittel gilt als der persönlichen Teilnahme an der Versammlung gleichwertig.

Die von allen Geschäftsführern unterzeichneten Umlaufbeschlüsse gelten als rechtsgültig gefasst, als wären sie in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung der Geschäftsführung gefasst worden. Die Unterschriften der Geschäftsführer können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

Art. 13. Die Geschäftsführer übernehmen auf der Grundlage ihres Amtes keine persönliche Haftung für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, soweit diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit den Statuten und den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 eingegangen wurden.

Kapitel D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 15. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Statuten benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 16. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes von 1915 zustehen.

Kapitel E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 18. Jedes Jahr, am 31. Dezember, werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen, Rückstellungen und sonstigen Lasten verbleibende Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, bis diese 10% des gezeichneten Kapitals erreicht;
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Die Geschäftsführer können beschließen, Abschlagsdividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines von den Geschäftsführern erstellten Abschlusses, aus dem hervorgeht, dass ausreichend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag selbstverständlich nicht die seit dem Ende des letzten Steuerjahres erzielten Gewinne überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der verfügbaren Reserven und abzüglich der übertragenen Verluste und der Summen, die einer gesetzlich oder durch diese Statuten vorgeschriebenen Reserve zugewiesen werden.

Kapitel F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 21. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in den Statuten festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes von 1915, über die Handelsgesellschaften, verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung und Zahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, sind die zwölftausend-fünfhundert (12.500) Anteile durch die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft „AVEY GmbH“, vorgeannt und vertreten wie hiervor erwähnt, gezeichnet worden und durch die vorgeannte Zeichnerin, zusammen mit einer Emissionsprämie von siebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (37.500,- EUR), voll in bar eingezahlt worden, so dass der Gesamtbetrag von fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat die erschienene Partei, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2310 Luxemburg, 16, avenue Pasteur.
2. Folgende Personen werden, für eine unbestimmte Dauer, zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:
 - Herr Christian TAILLEUR, Privatangestellter, geboren in Metz (Frankreich), am 17. Mai 1967, beruflich wohnhaft in L-2310 Luxemburg, 16, avenue Pasteur;
 - Herr Keimpe REITSMA, Privatangestellter, geboren in Leiden (Niederlande), am 12. Juni 1956, beruflich wohnhaft in L-2310 Luxemburg, 16, avenue Pasteur; und
 - Herr James BODY, Privatangestellter, geboren in Clare (Irland), am 5. April 1976, beruflich wohnhaft in L-2310 Luxemburg, 16, avenue Pasteur.
3. Die Gesellschaft wird rechtmäßig vertreten, in allen Umständen und ohne Einschränkungen, durch die Kollektivunterschrift von zwei Geschäftsführern.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, wird auf ungefähr tausend Euro abgeschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Parteien, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Parteien, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem anfangs oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der erschienenen Parteien, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben dieselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. BUCHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2013. LAC/2013/1866. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010973/360.

(130012583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Assa Abloy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 16.798.750,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.858.

—
Selon les décisions prises par l'Associé Unique de la Société datée du 22 janvier 2013 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 12 décembre 2012, le siège social de la société de son adresse actuelle du 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg vers le 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASSA ABLOY S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signature

Référence de publication: 2013014212/15.

(130017147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

17Capital 2 Feeder A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.438.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of December.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

17 Capital Management LLP, a limited liability partnership existing under the laws of England, registered with the registrar of companies for England and Wales under number OC332866, having its registered office at 7 Curzon street, London W1J 5HG, England;

here represented by Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name 17Capital 2 Feeder A S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Munsbach, municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the Board of Managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

4.4 In the event that the Board of Managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred forty euro (EUR 12,640) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B ordinary shares, one thousand (1,000) redeemable class A1 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A2 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A3 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A4 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A5 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A6 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A7 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A8 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A9 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A10 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A11 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A12 preferred shares, one thousand (1,000) redeemable class A13 preferred shares and one thousand (1,000) redeemable class A14 preferred shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The share capital of the Company may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire classes of shares through repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). For the purposes of this article 6, the following capitalized terms shall have the meanings set out next to them:

- "Available Amount": means the total amount of realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association, determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be);
- "Cancellation Value Per Share": means (i) the par value per share (including share premium) to be cancelled plus (ii) the Available Amount divided by the number of shares in issue in the class(es) to be repurchased and cancelled;
- "Class A14 Interim Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class A14 preferred shares;
- "Class A13 Interim Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class A13 preferred shares;
- "Class A12 Interim Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class A12 preferred shares;
- "Class A11 Interim Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class A11 preferred shares;
- "Class A10 Interim Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class A10 preferred shares;

- "Class A9 Interim Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class A9 preferred shares;
- "Class A8 Interim Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class A8 preferred shares;
- "Class A7 Interim Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class A7 preferred shares;
- "Class A6 Interim Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class A6 preferred shares;
- "Class A5 Interim Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class A5 preferred shares;
- "Class A4 Interim Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class A4 preferred shares;
- "Class A3 Interim Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class A3 preferred shares;
- "Class A2 Interim Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class A2 preferred shares;
- "Class A1 Interim Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class A1 preferred shares;
- "Class Period": means each of the Class A14 Period, the Class A13 Period, the Class A12 Period, the Class A11 Period, the Class A10 Period, the Class A9 Period, the Class A8 Period, the Class A7 Period, the Class A6 Period, the Class A5 Period, the Class A4 Period, the Class A3 Period, the Class A2 Period and the Class A1 Period (as defined below);
- "Interim Accounts": means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;
- "Interim Account Date": means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) of shares.

6.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled (save as provided for in article 6.6).

6.3 Each class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to these articles of association.

6.3.1 The period for class A14 preferred shares is the period starting on the day of incorporation of the Company, being 18 December 2012, and ending on the Interim Account Date for the Class A14 Interim Accounts (the "Class A14 Period");

6.3.2 The period for class A13 preferred shares is the period starting on the day after the Class A14 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A13 Interim Accounts (the "Class A13 Period");

6.3.3 The period for class A12 preferred shares is the period starting on the day after the Class A13 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A12 Interim Accounts (the "Class A12 Period");

6.3.4 The period for class A11 preferred shares is the period starting on the day after the Class A12 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A11 Interim Accounts (the "Class A11 Period");

6.3.5 The period for class A10 preferred shares is the period starting on the day after the Class A11 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A10 Interim Accounts (the "Class A10 Period");

6.3.6 The period for class A9 preferred shares is the period starting on the day after the Class A10 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A9 Interim Accounts (the "Class A9 Period");

6.3.7 The period for class A8 preferred shares is the period starting on the day after the Class A9 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A8 Interim Accounts (the "Class A8 Period");

6.3.8 The period for class A7 preferred shares is the period starting on the day after the Class A8 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A7 Interim Accounts (the "Class A7 Period");

6.3.9 The period for class A6 preferred shares is the period starting on the day after the Class A7 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A6 Interim Accounts (the "Class A6 Period");

6.3.10 The period for class A5 preferred shares is the period starting on the day after the Class A6 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A5 Interim Accounts (the "Class A5 Period");

6.3.11 The period for class A4 preferred shares is the period starting on the day after the Class A5 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A4 Interim Accounts (the "Class A4 Period");

6.3.12 The period for class A3 preferred shares is the period starting on the day after the Class A4 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A3 Interim Accounts (the "Class A3 Period");

6.3.13 The period for class A2 preferred shares is the period starting on the day after the Class A3 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A2 Interim Accounts (the "Class A2 Period"); and

6.3.14 The period for class A1 preferred shares is the period starting on the day after the Class A2 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A1 Interim Accounts (the "Class A1 Period");

6.4 For the avoidance of doubt, the end of a financial year and the approval of the corresponding annual accounts shall not automatically be considered as ending a Class Period.

6.5 In the event a class of shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of shares. The first New Period shall start on the date after the Class A1 Period and the classes of shares not repurchased and not cancelled in their period as per articles 6.3.1 to 6.3.14 shall come in the order of Class A14 to Class A1 (to the extent not previously repurchased and cancelled).

6.6 Unless otherwise decided by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders, the holders of a class of preferred shares shall receive the Cancellation Value Per Share in the case of a redemption and cancellation of such class of shares. In the event the sole shareholder or, as the case may be, the shareholders decide to redeem and cancel a class of shares for a repurchase price per share lower than the Cancellation Value Per Share (the "Adjusted Cancellation Value Per Share"), then the amount resulting from the difference between such Adjusted Cancellation Value Per Share and the Cancellation Value Per Share shall be deemed to be attributed to the next class of shares.

6.7 The redemption of the redeemable classes of preferred shares is permitted under the conditions provided for by article 49-8 of the Law, and in particular on condition (i) that the shares are fully paid up, (ii) that the terms and conditions laid down for the redemption in the articles of association are respected, (iii) that the redemption can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Law or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption, (iv) that an amount equal to the nominal value or, in the absence thereof, the accounting par value of all the shares redeemed is included in a reserve which cannot, except in the event of a reduction of capital, be distributed to the shareholders (except in the event of a new issue), (v) that any premium paid in favor of shareholders may only be paid from sums which are available for distribution. Once they have been redeemed by the Company, the shares shall be cancelled as soon as possible.

6.8 The class B ordinary shares shall be entitled to receive 100% of the distributable amounts which have not been allocated to the redeemable classes of preferred shares.

6.9 The shares of the Company are in registered form.

6.10 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.11 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

Art. 8. Commitment and drawdown from the shareholder.

8.1 Level of commitments from the shareholder

In these articles of association, "commitment" with respect to a shareholder means the amount agreed to be committed by it to the Company.

8.2 Drawdown notices

The Board of Managers shall give written notice of drawdown of commitment to each shareholder in a drawdown notice in such form as the Board of Managers may determine from time to time, in order to request a contribution to

be made by such shareholder to the Company in respect of its commitment (a "Drawdown Notice") which notice shall be served at least seven (7) business days prior to the date for advance of the contribution.

No drawdown may be made in respect of a commitment if the amount to be contributed, when aggregated with all previous amounts contributed in respect of that commitment less all amounts repaid and available to be redrawn, as a result, exceed the total amount of a shareholder's commitment.

8.3 Failure to Comply with Drawdown Notice

8.3.1 If any shareholder fails to advance to the Company the amount which is the subject of a Drawdown Notice by the date of expiry of such Drawdown Notice, the Board of Managers shall have the right (in addition to any other rights which it may have as a consequence of the shareholder's failure to comply with the terms of the present article), if the shareholder shall fail to remedy such default and to pay a default fee to the relevant share premium account of the Company on the amount outstanding from the date of expiry of the Drawdown Notice up to the date of payment thereof at the rate of four percent (4%) per annum above Euribor, on or before the expiry of twenty-five (25) days' notice from the Board of Managers requiring the Defaulting Shareholder so to do (such twenty-five (25) days' notice, the "Grace Period"), to designate the shareholder a "Defaulting Shareholder" and the rights of such Defaulting Shareholder shall thereafter be limited to the repayment of its contributions upon liquidation of the Company (or, if less, the fair market value of the assets attributable to its contributions) after all other shareholders shall have received full repayment of their contributions and any preferred return they would be entitled to (subject to such further deduction from the amount so repaid to the Defaulting Shareholder as the Board of Managers may consider necessary to compensate the other shareholders in respect of any additional tax or other liability that they may thereby suffer).

8.3.2. Any pending or future distribution to be made to a Defaulting Shareholder may at any time be compensated against the amounts due by such Defaulting Shareholder (including any outstanding interests thereof).

8.3.3. Sums representing interest payable pursuant to article 8.3.1 above shall be payable in addition to the Defaulting Shareholder's commitment. Accordingly, such sums shall not be considered as additional contribution by the shareholder.

8.3.4. In addition to the above, each shareholder hereby irrevocably promises to sell (promesse de vente) for the benefit of the shareholders of the Company who are not Defaulting Shareholders, all of its shares to any of the non-defaulting shareholder who would agree to purchase such shares, at a price equal to the nominal value (and for the avoidance of doubt, excluding share premium) of such shares.

C. Decisions of the shareholders

Art. 9. Collective decisions of the shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

9.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

9.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 10. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

11.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 13. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 14. Powers of the sole manager - Composition and powers of the Board of Managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers (the "Board of Managers").

14.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "Board of Managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

14.3 The Board of Managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 15. Election, removal and term of office of managers.

15.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

15.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 16. Vacancy in the office of a manager.

16.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

16.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 17. Convening meetings of the Board of Managers.

17.1 The Board of Managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

17.2 Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers which has been communicated to all managers.

17.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board of Managers.

Art. 18. Conduct of meetings of the Board of Managers.

18.1 The Board of Managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

18.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the Board of Managers. In his absence, the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

18.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

18.4 Meetings of the Board of Managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

18.5 The Board of Managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

18.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

18.7. The Board of Managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 19. Minutes of the meeting of the Board of Managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

19.1 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

19.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 20. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the sole signature of any of its managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board of Managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 21. Auditor(s).

21.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

21.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

21.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

21.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 23. Annual accounts and allocation of profits.

23.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

23.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

23.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.5 Upon recommendation of the Board of Managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

24.1 The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

24.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 26. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The one million two hundred sixty-four thousand (1,264,000) shares issued by the Company and divided up as follows:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B ordinary shares,
- one thousand (1,000) redeemable class A1 preferred shares,
- one thousand (1,000) redeemable class A2 preferred shares,
- one thousand (1,000) redeemable class A3 preferred shares,
- one thousand (1,000) redeemable class A4 preferred shares,
- one thousand (1,000) redeemable class A5 preferred shares,
- one thousand (1,000) redeemable class A6 preferred shares,
- one thousand (1,000) redeemable class A7 preferred shares,
- one thousand (1,000) redeemable class A8 preferred shares,
- one thousand (1,000) redeemable class A9 preferred shares,
- one thousand (1,000) redeemable class A10 preferred shares,
- one thousand (1,000) redeemable class A11 preferred shares,
- one thousand (1,000) redeemable class A12 preferred shares,
- one thousand (1,000) redeemable class A13 preferred shares, and
- one thousand (1,000) redeemable class A14 preferred shares;

have been subscribed by 17 Capital Management LLP, aforementioned, for the price of twelve thousand six hundred forty euro (EUR 12,640).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand six hundred forty euro (EUR 12,640) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand six hundred forty euro (EUR 12,640) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at E Building, Parc d'Activite Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Mr. Francis Carpenter, born in Macclesfield, United Kingdom, on 8 January 1943 and professionally residing at 11, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - (ii) Mr. Malcolm Wilson, born in Nairobi, Kenya, on 10 April 1957 and professionally residing at E Building, Parc d'Activite Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

17 Capital Management LLP, un limited liability partnership de droit anglais, inscrit au registre des sociétés d'Angleterre et du pays de Galles (the registrar of companies for England and Wales) sous le numéro OC332866, ayant son siège social à 7 Curzon street, London W1J 5HG, Angleterre,

dûment représenté par Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 13 décembre 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de 17Capital 2 Feeder A S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Munsbach, commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil de Gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Conseil de Gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cent quarante euros (EUR 12.640), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires de classe B, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A1, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A2, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A3, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A4, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A5, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A6, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A7, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A8, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A9, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A10, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A11, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées

de classe A12, mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A13 et mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A14 avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, incluant l'annulation d'une ou plusieurs classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans ladite/lesdites classe(s). Pour les besoins de cet article 6, les termes suivants commençant par une majuscule devront avoir la signification qui leur est attribuée ci-dessous:

«Somme Disponible»: signifie la somme totale des profits réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale, augmentée des profits et réserves distribuables reportés, mais diminuée des pertes reportées et des montants devant être allouées à une réserve par la loi ou par ces statuts, déterminée sur la base des Comptes Intermédiaires en rapport avec la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période, selon le cas);

- «La Valeur d'Annulation par Part Sociale»: signifie (i) le pair comptable par part sociale (en ce compris la prime d'émission) à annuler plus (ii) la Somme Disponible divisée par le nombre de parts sociales émises dans ladite/lesdites classe(s), qui sera rachetée ou annulée;

- «Les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A14»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la classe A14 de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A13»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la classe A13 de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A12»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la classe A12 de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A11»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la classe A11 de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A10»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la classe A10 de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A9»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la classe A9 de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A8»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la classe A8 de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A7»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la classe A7 de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A6»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la classe A6 de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A5»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la classe A5 de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A4»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la classe A4 de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A3»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la classe A3 de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A2»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la classe A2 de parts sociales privilégiées;

- «Les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A1»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la classe A1 de parts sociales privilégiées;

- «Période de Classe»: signifie chacune des Période de la Classe A14, Période de la Classe A13, Période de la Classe A12, Période de la Classe A11, Période de la Classe A10, Période de la Classe A9, Période de la Classe A8, Période de la Classe A7, Période de la Classe A6, Période de la Classe A5, Période de la Classe A4, Période de la Classe A3, Période de la Classe A2 et Période de la Classe A1 (telles que définies ci-dessous);

- «Comptes Intermédiaires»: signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intermédiaires concernés;

- «Date des Comptes Intermédiaires»: signifie la date qui ne doit pas être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de ladite/desdites classe(s) de parts sociales.

6.2 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat ou l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) de parts sociales, les détenteurs de parts sociales de la/des classe(s) de parts sociales rachetée(s) ou annulée(s) doivent recevoir de la Société une somme égale à la Valeur d'Annulation par Part Sociale détenues par eux et annulées pour chaque part sociale de ladite/desdites classe(s) (sauf dans le cadre de l'exception prévue à l'article 6.6).

6.3 Chaque classe de parts sociales donne le droit à ses détenteurs, au pro rata de leur détention dans ladite classe, dans le cas d'un rachat de ladite classe, à la Somme Disponible pour la Période de Classe à laquelle la classe est liée d'après ces statuts.

6.3.1 La période pour la classe de parts sociales privilégiées A14 est la période commençant le jour de la constitution de la Société, c'est-à-dire le 18 décembre 2012 et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A14 (la «Période de la Classe A14»);

6.3.2 La période pour la classe de parts sociales privilégiées A13 est la période commençant le jour après la Période de la Classe A14 et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A13 (la «Période de la Classe A13»);

6.3.3 La période pour la classe de parts sociales privilégiées A12 est la période commençant le jour après la Période de la Classe A13 et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A12 (la «Période de la Classe A12»);

6.3.4 La période pour la classe de parts sociales privilégiées A11 est la période commençant le jour après la Période de la Classe A12 et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A11 (la «Période de la Classe A11»);

6.3.5 La période pour la classe de parts sociales privilégiées A10 est la période commençant le jour après la Période de la Classe A11 et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A10 (la «Période de la Classe A10»);

6.3.6 La période pour la classe de parts sociales privilégiées A9 est la période commençant le jour après la Période de la Classe A10 et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A9 (la «Période de la Classe A9»);

6.3.7 La période pour la classe de parts sociales privilégiées A8 est la période commençant le jour après la Période de la Classe A9 et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A8 (la «Période de la Classe A8»);

6.3.8 La période pour la classe de parts sociales privilégiées A7 est la période commençant le jour après la Période de la Classe A8 et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A7 (la «Période de la Classe A7»);

6.3.9 La période pour la classe de parts sociales privilégiées A6 est la période commençant le jour après la Période de la Classe A7 et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A6 (la «Période de la Classe A6»);

6.3.10 La période pour la classe de parts sociales privilégiées A5 est la période commençant le jour après la Période de la Classe A6 et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A5 (la «Période de la Classe A5»);

6.3.11 La période pour la classe de parts sociales privilégiées A4 est la période commençant le jour après la Période de la Classe A5 et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A4 (la «Période de la Classe A4»);

6.3.12 La période pour la classe de parts sociales privilégiées A3 est la période commençant le jour après la Période de la Classe A4 et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A3 (la «Période de la Classe A3»);

6.3.13 La période pour la classe de parts sociales privilégiées A2 est la période commençant le jour après la Période de la Classe A3 et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A2 (la «Période de la Classe A2»); et

6.3.14 La période pour la classe de parts sociales privilégiées A1 est la période commençant le jour après la Période de la Classe A2 et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires relatifs à la Classe A1 (la «Période de la Classe A1»);

6.4 Afin d'éviter toute confusion, la fin d'un exercice social et l'approbation des comptes annuels correspondant ne doit pas automatiquement être considéré comme terminant une Période de Classe.

6.5 Dans le cas où une classe de parts sociales n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette classe auront le droit, dans le cas d'un rachat et annulation de cette classe, à la Somme Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période»), qui commencera après la dernière Période de Classe (ou selon le cas, la Nouvelle Période qui précède immédiatement) et se terminera à la Date des Comptes Intermédiaires des Comptes Intermédiaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe de parts sociales. La première Nouvelle Période commencera après la Période de la Classe A1 et les classes de parts sociales non rachetées et non annulées dans leur période, telle que définie dans les articles 6.3.1 à 6.3.14 viendront dans l'ordre de la Classe A14 à la Classe A1 (à la condition qu'elles ne soient pas rachetées et annulées).

6.6 A moins qu'il en soit décidé autrement par l'associé unique, ou selon le cas, par les associés, les détenteurs d'une classe de parts sociales privilégiées recevront la Valeur d'Annulation par Part Sociale dans le cas du rachat et de l'annulation de cette classe. Dans le cas où l'associé unique, ou selon le cas, les associés décident de racheter et annuler une classe de parts sociales pour un prix de rachat qui est inférieur à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (la «Valeur d'Annulation

Ajustée par Part Sociale), le montant résultant de la différence entre une telle Valeur d'Annulation Ajustée par Part Sociale et la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera attribuée à la classe suivante de parts sociales.

6.7 Le rachat des parts sociales rachetables privilégiées est permis sous les conditions prévues par articles 49-8 de la loi, notamment (i) que les parts sociales soient entièrement libérées, (ii) que les conditions pour le rachat prévues dans les statuts soient respectées, (iii) que le rachat se fasse uniquement à l'aide de sommes distribuables en conformité avec la Loi ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue du rachat, (iv) qu'un montant égal à la valeur nominale ou, à défaut, au pair comptable, des parts sociales rachetées soit incorporé dans une réserve qui ne pourra, sauf en cas de réduction de capital, être distribuée aux associés (sauf en cas de nouvelle émission), (v) qu'une éventuelle prime versée en faveur des actionnaires ne soit prélevée que sur des sommes distribuables. Une fois rachetées par la Société, les parts sociales seront annulées dans les plus brefs délais.

6.8 Les parts sociales ordinaires de classe B donnent droit à 100% des sommes distribuables qui n'ont pas été allouées aux classes rachetables de parts sociales privilégiées.

6.9 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.10 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.11 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

Art. 8. Engagement et appel de fonds de l'associé.

8.1. Niveau des engagements de l'associé

Dans ces statuts, «engagement», concernant un associé, signifie le montant convenu devant être engagé par cet associé dans la Société.

8.2 Avis d'appel de fonds

Le Conseil de Gérance donnera une notification écrite de tirage de l'engagement de chaque associé à travers un avis d'appel de fonds dans la forme déterminée par le Conseil de Gérance de temps à autre, afin de solliciter un apport devant être fait par ledit associé à la Société en relation avec son engagement (un «Avis d'Appel de Fonds»), cet avis devra être signifié au moins sept (7) jours ouvrables avant la date à laquelle devra être effectué l'apport.

Aucun appel de fonds ne peut être effectué en relation avec un engagement si le montant devant être apporté, lorsqu'il est additionné avec tous les montants précédemment apportés en relation avec cet engagement et diminué de tous les montants remboursés et disponibles pour être à nouveau appelés, au total, excède le montant total de l'engagement d'un associé.

8.3 Non respect des obligations découlant de l'Avis d'Appel de Fonds

8.3.1 Si tout associé n'avance pas à la Société le montant qui fait l'objet d'un Avis d'Appel de Fonds avant la date d'expiration dudit Avis d'Appel de Fonds, le Conseil de Gérance aura le droit (en plus de tous les autres droits qu'il pourrait avoir du fait du non-respect par l'associé des termes du présent article), si l'associé ne remédie pas à un tel manquement et ne paye pas une pénalité de défaut sur le compte de prime concerné de la Société sur le montant impayé pour la période allant de la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Fonds jusqu'à la date de son paiement à un taux supérieur de quatre pour cent (4%) par an au taux Euribor, le jour de ou avant l'expiration du préavis de vingt cinq (25) jours donné par le Conseil de Gérance demandant à l'Associé Défaillant de procéder à un tel paiement (ledit préavis de vingt cinq (25) jours, la «Période de Grâce»), de qualifier l'associé d'«Associé Défaillant» et les droits d'un tel Associé Défaillant seront par la suite limités au remboursement de ses apports en cas de liquidation de la Société (ou, si elle est inférieure, de la juste valeur de marché des actifs attribuables à son apport) après que tous les autres associés aient reçu le remboursement complet de leurs apports et tout versement privilégié auquel ils auraient droit (sous réserve d'une déduction supplémentaire du montant ainsi remboursé à l'Associé Défaillant puisque le Conseil de Gérance peut juger nécessaire

d'indemniser les autres associés pour tout impôt supplémentaire ou autre dette qu'ils pourraient également avoir à supporter).

8.3.2 Toute distribution en attente ou future devant être effectuée à un Associé Défaillant peut à tout moment être compensée avec les montants dus par ledit Associé Défaillant (en ce compris tout intérêt impayé).

8.3.3 Les sommes représentant un intérêt exigible en vertu de l'article 8.3.1 ci-dessus seront dues en plus de l'engagement de l'Associé Défaillant. Par conséquent, lesdites sommes ne seront pas considérées comme un apport supplémentaire par l'associé.

8.3.4 En complément de ce qui précède, chaque associé s'engage irrévocablement par la présente à vendre (promesse de vente) au bénéfice des associés de la Société qui ne sont pas des Associés Défaillants, toutes ses parts sociales à n'importe quel associé non défaillant qui serait d'accord pour acheter de telles parts sociales, à un prix égal à la valeur nominale (et afin d'éviter toute confusion, à l'exclusion de la prime d'émission) desdites parts sociales.

C. Décisions des associés

Art. 9. Décisions collectives des associés.

9.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

9.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

9.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

9.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

Art. 10. Assemblées générales des associés. Dans la mesure où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, au moins une assemblée générale des associés est tenue au Luxembourg au siège social de la Société ou à un autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale dans les six mois suivants la fin de chaque exercice sociale. D'autres assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

11.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Changement de nationalité. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

Art. 13. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 14. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du Conseil de Gérance.

14.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

14.2 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

14.3 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Election, révocation des administrateurs et durée du mandat des gérants.

15.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

15.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 16. Vacance d'une place de gérant.

16.1 Si la place d'un gérant est vacant suite au décès, à l'incapacité légale, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder le mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés, laquelle décidera le remplacement permanent conformément aux dispositions légales applicables.

16.2 Si la vacance se produit alors qu'il y a un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 17. Convocation aux réunions du Conseil de Gérance.

17.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

17.2 Convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du Conseil de Gérance.

17.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du Conseil de Gérance.

Art. 18. Conduite des réunions du Conseil de Gérance.

18.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président du Conseil de Gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du Conseil de Gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

18.2 Le président du Conseil de Gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

18.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance, mais non pas tous les membres du Conseil de Gérance.

18.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

18.5 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil de Gérance.

18.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du Conseil de Gérance. Le président du Conseil de Gérance, le cas échéant, a une voix prépondérante.

18.7 Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

19.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président, s'il y en a un ou en son absence par le président temporaire (s'il y en a un), et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

19.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la seule signature de tout gérant, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites d'une telle délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 21. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

21.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

21.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

21.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

21.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

23.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

23.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

23.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.5 Sur proposition du Conseil de Gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 24. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

24.1 Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le Conseil de Gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

24.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les un million deux cent soixante quatre mille (1.264.000) parts sociales émises par la Société et réparties de la manière suivante:

- un million (deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires de classe B,
- mille (1.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A1,

- mille (1.000)parts sociales rachetables privilégiées de classe A2,
- mille (1.000)parts sociales rachetables privilégiées de classe A3,
- mille (1.000)parts sociales rachetables privilégiées de classe A4,
- mille (1.000)parts sociales rachetables privilégiées de classe A5,
- mille (1.000)parts sociales rachetables privilégiées de classe A6,
- mille (1.000)parts sociales rachetables privilégiées de classe A7,
- mille (1.000)parts sociales rachetables privilégiées de classe A8,
- mille (1.000)parts sociales rachetables privilégiées de classe A9,
- mille (1.000)parts sociales rachetables privilégiées de classe A10,
- mille (1.000)parts sociales rachetables privilégiées de classe A11,
- mille (1.000)parts sociales rachetables privilégiées de classe A12,
- mille (1.000)parts sociales rachetables privilégiées de classe A13, et
- mille (1.000)parts sociales rachetables privilégiées de classe A14;

ont été souscrites par 17 Capital Management LLP, susmentionné, pour un prix de douze mille six cent quarante euros (EUR 12.640).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille six cent quarante euros (EUR 12.640) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de douze mille six cent quarante euros (EUR 12.640) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6, rue Gabriel Lippmann, bâtiment E, Parc d'Activité Syrdall, L5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Francis Carpenter, né à Macclesfield, Royaume-Uni, le 8 janvier 1943 et résidant professionnellement au 11, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(ii) Monsieur Malcolm Wilson, né à Nairobi, Kenya, le 10 avril 1957 et résidant professionnellement au 6, rue Gabriel Lippmann, bâtiment E, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62543. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011276/849.

(130012307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Duplitape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 13.613.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014345/10.

(130017269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Edcon (BC), Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 9.929.423,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 127.688.

Les comptes consolidés au 3 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2013014348/10.

(130017050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Greeneden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 164.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2013014412/11.

(130016555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Grace Bay III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 171.942.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014411/11.

(130016983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Moor Park Fortuny Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 152.353.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 23 octobre 2012 sous la référence L120182489.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014539/12.

(130016674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Heridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 156.366.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014444/10.

(130017117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Hokol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.470.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65806 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014446/10.

(130017261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Général de Conseils et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 61.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014425/10.

(130016708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

La Pérouse Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.385.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 31 décembre 2012 que le siège social de la société a été transféré au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014504/11.

(130016568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Eurobike International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4987 Sanem, 7, Quartier de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 95.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 janvier 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013014372/13.

(130017127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Motion II German Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 104.900,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.854.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014540/11.

(130017057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Idea Fabrik, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.212.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 06 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1550 du 12 août 2009

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014467/11.

(130017055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Imagine Cyber Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 144.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013014471/11.

(130017089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

German Retail Portfolio 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.010,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour German Retail Portfolio 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013014406/11.

(130016474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Wincrange Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, Marburgerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 143.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014749/10.

(130017283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

YG IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 158.763.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 janvier 2013

Il est décidé de démettre BDO S. à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014752/12.

(130016813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

YG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 157.986.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 janvier 2013

Il est décidé de démettre BDO S. à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014753/12.

(130016809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

YGIP-ASIA PAC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 158.765.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 janvier 2013

Il est décidé de démettre BDO S. à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014754/11.

(130016817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Imagine Cyber Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 144.835.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of IMAGINE CYBER GROUP S.A., a public limited company (société anonyme), having its registered office at L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 144835, incorporated pursuant to a deed of M^e Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Luxembourg, on February 12, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 522 of March 11, 2009.

The meeting is presided by Ms Inessa WENDLAND, private employee, professionally residing at L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

The Chairman appoints as secretary Mr Tamas MARK, private employee, professionally residing at L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

The meeting elects as scrutineer Me Quentin RUTSAERT, Avocat à la Cour, professionally residing at L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office and the central administrative seat of the company from L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre to Calle 53E, Urbanización Marbella, MMG Tower, Panama, Republic of Panama, and adoption of the Panamanian nationality, without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole subject to the registration of the company with the Registre Public of the Republic of Panama;

2. Approval of an interim balance sheet as at 30 September 2012;

3. Resignation of the directors and the statutory auditor and discharge to be given to them;

4. Appointment of Ruth Gianniana de Sanchez, Luz Arcia and Yessinia Agudo as new directors;

5. Complete restatement of the by-laws in order to adapt them to the provisions laid down by Panamanian Law;

6. Power to be given in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama;

7. Cancellation of the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register on basis of an evidence of the Company's registration in Panama;

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office and the central administrative seat of the company with effect as of today from L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre to Calle 53E, Urbanización Marbella, MMG Tower, Panama, Republic of Panama, and to change the Company's nationality into Panamanian nationality, without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the suspensive condition of registration of the Company with the Registre Public of the Republic of Panama.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

The meeting states that no bond has been issued by the Company and consequently no agreement of the bond holders is required in relation with the expected changes.

The meeting resolved that the address of its registered office in Panama shall be fixed at Calle 53E, Urbanización Marbella, MMG Tower, Panama, Panama, Republic of Panama,

the whole on basis on the accounts as at 30 September 2012.

The said accounts signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The meeting decides to approve the interim balance as at 30 September 2012.

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and the statutory auditor of the company and to grant full and entire discharge to them for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint Ruth Gianniana de Sanchez, professionally residing at 53 E Street, Urbanización Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama, Luz Arcia, professionally residing at 53 E Street, Urbanización Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama, and Yessinia Agudo, professionally residing at 53 E Street, Urbanización Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama, as new directors of the company.

Fifth resolution

The meeting decides to proceed with the complete restatement of the by-laws in order to adapt them to the provisions laid down by Panamanian Law.

Seventh resolution

The meeting decides to grant all powers to any holder of a certified copy of the present deed, acting individually, to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama.

Eighth resolution

The meeting decides to grant all powers to any holder of a certified copy of the present deed, acting individually, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg on basis of the evidence of the inscription in Panama.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IMAGINE CYBER GROUP S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144835, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 12 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 522 du 11 mars 2009.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Inessa WENDLAND, employée privée, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Tamas MARK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Quentin RUTSAERT, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 15.500 (quinze mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la société du L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre, au Calle 53E, Urbanización Marbella, MMG Tower, Panama, République de Panama, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition de l'inscription de la Société auprès du Registre Public de Panama;

2. Approbation d'une situation intérimaire au 30 septembre 2012;

3. Démission des administrateurs actuels et du commissaire aux comptes de la société et décharge à leur accorder;

4. Nomination de Ruth Gianniana de Sanchez, Luz Arcia et Yessinia Agudo en tant qu'administrateurs;

5. Refonte complète des statuts, en vue de les adapter aux dispositions prévues par la loi de la République du Panama;

6. Pouvoir à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société au Panama;

7. Radiation de la société du Registre de Commerce de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société au Panama;

8. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, et l'administration centrale avec effet à la date de ce jour de L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre, au Calle 53E, Urbanización Marbella, MMG Tower, Panama, République de Panama, et de faire adopter par la Société la nationalité panaméenne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société au Panama.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée constate en outre qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social au Panama est établie au Calle 53E, Urbanización Marbella, MMG Tower, Panama, République de Panama,

le tout sur base des comptes intérimaires arrêtés 30 septembre 2012.

Lesdits comptes intérimaires, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires au 30 septembre 2012.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Ruth Gianniana de Sanchez, résidant professionnellement au 53 E Street, Urbanización Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, République de Panama, Luz Arcia, résidant professionnellement au 53 E Street, Urbanización Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, République de Panama et Yessinia Agudo, résidant professionnellement au 53 E Street, Urbanización Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, République de Panama, en tant qu'administrateurs de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts en vue de les adapter aux dispositions prévues par la loi panaméenne.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à tout porteur d'une expédition des présentes, agissant individuellement, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société au Panama.

Septième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à tout porteur d'une expédition des présentes, agissant individuellement, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société au Panama.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français et, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. WENDLAND, T. MARK, Q. RUTSAERT, C. VERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC/2012/61684. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007850/181.

(130008489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

APF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.025.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.052.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2013.

Pour APF 2 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013014857/14.

(130017980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

A.C.S. S.A., All Car Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 34.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014843/10.

(130017552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Aktiva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 145.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014840/10.

(130017891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Relative European Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.352.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 22 Janvier 2013

En date du 22 janvier 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Clive Mace Gilchrist, avec effet au 31 décembre 2012, en qualité d'Administrateur,

- de coopter en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013, Madame Frances Hutchinson, 34 Grosvenor Street, W1K 4QU London, Royaume-Uni, avec effet au 22 janvier 2013 après la fin du Conseil tenu à cette date, en remplacement de Monsieur Clive Mace Gilchrist, démissionnaire.

La nouvelle adresse de Monsieur James Pope est la suivante: 9506, Marstan Road, USA-19118-2611 Pennsylvania - Philadelphia

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Relative European Value S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013014638/20.

(130017066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.100.

Auszug aus dem Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafter Versammlung welche am 25.01.2013 stattfand.

Beschluss

Das Ausscheiden von Brain Burkholder, Administrateur, wird angenommen und die Entlassung wird mit Wirkung vom 31.01.2013 bewilligt.

Als neue Administrateurin wird Frau Monette Windsor, geb. am 06.02.1974, UBS House, 227 Elgin Avenue, George Town, KY1 1103, Grand Cayman, Caymen Islands mit Wirkung vom 31.01.2013 ernannt. Das Mandat ist gültig bis zur nächsten Gesellschafter Versammlung im Jahr 2014.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28.01.2013.

Référence de publication: 2013014717/16.

(130016992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Vesalius Biocapital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.072.

EXTRAIT

Il est constaté que:

1. Monsieur Christian Schneider, associé et détenant 4.500 parts sociales, résidant auparavant à D-82279 Eching am Ammersee, 6, Lerchenweg, réside désormais à D-82131 Gauting, 28b, Schrimpfstrasse.

2. Monsieur Christian Schneider, résidant désormais à D-82131 Gauting, 28b, Schrimpfstrasse aurait dû être nommé en date du 18 février 2009 aux fonctions de gérant, et non aux fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013014721/15.

(130017072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

SMT Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.087.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013014682/11.

(130017323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

RIL II Hampstead S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: GBP 11.208.995,98.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.136.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Pour RIL II Hampstead S.à.r.l.

Référence de publication: 2013014653/12.

(130017017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Simplicity Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.626.

Suite à une cession de parts intervenue en date du 22 janvier 2013 entre Monsieur Hans BERGKVIST et la société Vikhyddan AB d'une part, et la société Simplicity Invest AB d'autre part, le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

- Simplicity Invest AB, Registre des Sociétés de Suède n° 556874-7959, ayant son siège social à

12, Södra Hamnvägen, SE-432 44 Varberg 500 parts

Total: 500 parts

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013014677/15.

(130016651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Sitrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 22, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.251.

Les statuts coordonnés au 21/01/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28/01/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013014680/12.

(130017266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

SRE One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.056.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 3 janvier 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Vania Baravini à la fonction de président du Conseil d'Administration.

La durée de son mandat de président du Conseil sera fonction de celle de son mandat d'administrateur de la Société et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de la fonction de président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014691/15.

(130017214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Reder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 137.766.

—
Résolution du gérant adoptée le 28 janvier 2013

Le gérant transfère le siège social de la société au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014648/12.

(130016874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

alter concept s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.
R.C.S. Luxembourg B 21.840.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014812/11.

(130017971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

formaCtion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 113.243.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014813/10.

(130017428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

1640 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 168.893.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014758/11.

(130016876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Frontier Software (Netherlands) B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.050,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 174.421.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-first day of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. Frontier Software International N.V., in liquidation, a private company with limited liability incorporated and existing under the laws of the Antilles, having its registered office at 23, Van Engelenweg, Curacao, registered at the Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry of Curacao under number 57555,

here represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 18 December 2012.

2. Stichting Administratiekantoor Westblaak, a foundation incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at 5, Herculesplein, 3584AA Utrecht, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Rotterdam under number 41133001

here represented by Mr Philippe PONSARD, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on 18 December 2012.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated above, required the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the members (herein referred to as the "Members") of the company Frontier Software (Netherlands) B.V., (herein referred to as the "Company"), a private company with limited liability existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at 5, Herculesplein, NL-3584AA Utrecht, The Netherlands, incorporated on 11 August 1992, and registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Rotterdam under number 24197981.

II. All the shares, representing the entire issued capital of the Company, amounting to EUR 30,050 (thirty thousand fifty), are owned as follows:

- Frontier Software International N.V., in liquidation: 600 shares (representing 98,8% of the capital);
- Stichting Administratiekantoor Westblaak: 1 share (representing 0,2% of the capital)

The Members then submit to the notary the following documents:

(a) A copy of an extract from the Trade Register of the Chamber of Commerce of Rotterdam of the Company dated 19 December 2012;

(b) A copy of the deed passed on 19 December 2012 before a Dutch notary, deciding the transfer of the seat of principal establishment and centre of main interests and amending the articles of association of the Company;

(c) The interim balance sheet of the Company before the transfer of the registered office dated 30 November 2012;

(d) A valuation report issued on 19 December 2012 by the sole manager of the Company;

and take the following resolutions:

First resolution

The Members confirm the resolutions taken in The Netherlands on 19 December 2012 by which it has been decided to transfer the seat of principal establishment and centre of main interests of the Company from Rotterdam, The Netherlands, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as well as the continuation of the Company in Luxembourg and its submission to the Luxembourg law.

Second resolution

The Members confirm and accept the new Articles of Association of Frontier Software (Netherlands) B.V. under the form of a limited liability company (société à responsabilité limitée) in relation with its transfer and its continuation in the Grand Duchy of Luxembourg.

These Articles will be read as follows:

“ **Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is Frontier Software (Netherlands) B.V.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Rotterdam, The Netherlands.

The Company has its seat of principal establishment and centre of main interests in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The principal establishment and centre of main interests may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the Members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 30,050.- (thirty thousand fifty Euro) divided into 601 (six hundred one) corporate units with a nominal value of EUR 50.- (fifty Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on Commercial Companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act each under their sole signature on behalf of the company in all circumstances.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on Commercial Companies.

Art. 15. The business year begins on 1st July and ends on 30 June of each year.

Art. 16. Every year on 30 June, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Third resolution

The Members approve the interim balance sheet of the Company as at 30 November 2012.

Fourth resolution

The Members resolve to approve the valuation report issued on 19 December 2012 by the sole manager of the Company relating to the assets and liabilities of the Company, including their description, their consistency and the assessment of their fair net value.

A copy of this report, together with the interim balance sheet, signed "ne varietur" by the above parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

Fifth resolution

The Members confirm the setting of principal establishment and centre of main interests of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Sixth resolution

The Members accept the resignation of the current sole manager of the Company and gives it discharge for the exercise of its mandate until today.

Seventh resolution

The Members decide to appoint as managers of the Company for an undetermined period:

1. Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, born on 16 March 1967 in Arlon, Belgium, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
2. Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, born on 8 June 1969 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The managers shall have the most extensive powers to act under their sole signature on behalf of the Company towards third parties in all circumstances.

Eighth resolution

The Members decide to empower any manager or any holder of a certified true copy of the deed of transfer, delivered by a Luxembourg notary, to accomplish all acts which will be required to realise this transfer of principal establishment and centre of main interests of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and in particular to accomplish in The Netherlands as well as in the Grand Duchy of Luxembourg all formalities required by the public or private authorities, banks or any other authority.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, have been estimated at about EUR 5,800.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Frontier Software International N.V., en liquidation, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois en vigueur aux Antilles néerlandaises, ayant son siège social au 23, Van Engelenweg, Curaçao, inscrite au Registre de Commerce de Curaçao sous le numéro 57555,

représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 décembre 2012.

2. Stichting Administratiekantoor Westblaak, une fondation constituée et existant sous la loi néerlandaise, ayant son siège social au 5, Herculesplein, 3584AA Utrecht, inscrite au Registre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 41133001,

représentée par Monsieur Philippe PONSARD, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 décembre 2012.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lequelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont prié le notaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées (ci-après dénommées les "Associés") de la société Frontier Software (Netherlands) B.V., (ci-après dénommée la "Société"), une société à responsabilité limitée existant sous la loi néerlandaise, ayant

son siège social au 5, Herculesplein, NL-3584AA Utrecht, Pays-Bas, constituée en date du 11 août 1992 et inscrite au Registre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 24197981.

II. Toutes les actions, représentant la totalité du capital social de la Société, s'élevant à EUR 30.050,- (trente mille cinquante euros) sont détenues comme suit:

- Frontier Software International N.V., en liquidation: 600 actions (représentant 98,8% du capital);
- Stichting Administratiekantoor Westblaak: 1 action (représentant 0,2% du capital)

Les associés soumettent ensuite au notaire les documents suivants:

- a. Une copie d'un extrait du Registre du Commerce de Rotterdam de la Société daté du 19 décembre 2012;
 - b. Une copie de l'acte passé le 19 décembre 2012 devant un notaire néerlandais, décidant le transfert de siège administratif et de direction effective et modifiant les statuts de la Société;
 - c. Le bilan intermédiaire de la Société avant le transfert du siège social, daté du 30 novembre 2012,
 - d. Un rapport d'évaluation émis le 19 décembre 2012 par le gérant unique de la société.
- et prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés confirment les résolutions prises aux Pays-Bas en date du 19 décembre 2012 par lesquelles il a été décidé de transférer le siège administratif et de direction effective de Rotterdam, Pays-Bas, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que la continuation de la Société à Luxembourg et sa soumission à la loi luxembourgeoise.

Deuxième résolution

Les associés confirment et acceptent les nouveaux statuts de Frontier Software (Netherlands) B.V. sous la forme d'une société à responsabilité limitée, relatifs à son transfert et sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg.

Ces statuts auront désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Frontier Software (Netherlands) B.V.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Rotterdam, Pays-Bas.

La Société a son siège administratif et de direction effective à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège administratif et de direction effective peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 30.050,- (trente mille cinquante euros) représenté par 601 (six cent une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir chacun sous sa signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 30 juin, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Troisième résolution

Les associés approuvent le bilan intermédiaire de la Société établi en date du 30 novembre 2012.

Quatrième résolution

Les associés décident d'approuver le rapport d'évaluation émis en date du 19 décembre 2012 par le gérant unique de la Société, relatif aux actifs et passifs de la Société, incluant leur description, leur cohérence et l'évaluation de leur valeur réelle nette.

Une copie de ce rapport ainsi que le bilan intermédiaire de la Société, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Cinquième résolution

Les associés confirment l'établissement du siège administratif et de direction effective de la Société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Sixième résolution

Les associés acceptent la démission du gérant actuel de la Société et décident de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

Les associés décident de nommer gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1. M. Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. M. Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Les gérants auront vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la Société dans toutes les circonstances.

Huitième résolution

Les associés décident d'autoriser chaque gérant ou tout porteur d'une copie conforme de l'acte de transfert de siège, délivrée par un notaire luxembourgeois, d'accomplir tous actes qui seront nécessaires pour réaliser ce transfert du siège

administratif et de direction effective de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et en particulier accomplir tant aux Pays-Bas qu'au Grand-Duché de Luxembourg les formalités requises par les autorités publiques ou privées, banques et autres instances afin de réaliser valablement ce transfert de siège.

Frais

Le montant des frais, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, a été estimé à environ EUR 5.800,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ponsard, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62626. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010143/286.

(130011556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Werner Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.053.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014743/11.

(130016960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

WATAMAR & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 146.075.

Extrait des résolutions prises en date du 28 décembre 2012 par l'assemblée générale ordinaire

Après avoir accepté la démission de Monsieur Richard SCHNEIDER, l'assemblée générale décide de nommer

- M. Gérard LOHIER, demeurant à 7, Chemin des Meunières, CH-1222 Vesenaz, Genève,

L'assemblée générale précise que le mandat de l'administrateur précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014747/13.

(130016684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

TCP Global Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014705/11.

(130016745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

SABMiller Harmony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.214.

Les comptes annuels pour la période du 26 janvier 2011 (date de constitution) au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014669/11.

(130017077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Arizona SR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 149.731.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013014860/14.

(130017943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Ananya Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Ananya Two S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013014827/12.

(130017746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Faltoyano Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 92.661.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 24 janvier 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- Faltoyano Investments S.A. ayant eu son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Me Michel Nickels

Le liquidateur

Référence de publication: 2013014797/16.

(130017220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Helium Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.148.

—
Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale en date du 3 juillet 2012

Les actionnaires décident à l'unanimité de ratifier la Cooptation et de renouveler les mandats de Monsieur Ross Grater, Madame Petronella J.S. Dunselman et Madame Zamyra H. Cammans en tant que membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui doit se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013014800/13.

(130017150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Raptor Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.753.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013014645/13.

(130016469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

P.D. & C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 118.681.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société «WILONA GLOBAL SA», une société constituée et existant sous le droit panaméen, établie et ayant son siège social à Arango-Orillac, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, République du Panama (ci-après nommée «l'actionnaire unique»),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2012.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée P.D. & C. S.A., avec siège social au 26-28, rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 118.681, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 29 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1972 du 20 octobre 2006. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société P.D. & C. S.A. est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

- Que la soussignée, WILONA GLOBAL SA est la seule propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de P.D. & C. S.A..
- Que l'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.
- Que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et par rapport au passif actuel à savoir ou inconnu à la date de ce jour, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif.
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société SER.COM Sàrl, avec siège social au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117.942, désigné «commissaire à la liquidation».
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats.
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans au siège de la société à Luxembourg.
- Que la société SER.COM Sàrl est autorisée, en nom et pour compte de l'actionnaire unique, à faire toutes déclarations d'impôts, notification au Registre de Commerce ou tous autres documents nécessaires ou utiles à la clôture de la liquidation.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, tous connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2012. LAC/2012/62827. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007169/52.

(130007526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Rostrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 639.305,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.355.

En date du 24 janvier 2013, l'associé unique de la Société, Wert Investment Holdings S.à r.l. (ci-après l'Associé Unique), a décidé de prendre acte de la démission de M. Jakub Jasica en tant que gérant de la Société avec effet au 24 janvier 2013.

L'Associé Unique a en outre décidé de nommer M. Jean Roger Lemaire, administrateur de sociétés, né le 10 juillet 1953 à Bastogne, Belgique et résidant au 12A, rue Randlingen, L-8366 Hagen, en tant que gérant de la Société avec effet au 24 janvier 2013 et pour une durée illimitée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013014641/16.

(130016425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Curzon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014949/9.

(130017739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.